

Fiche de renseignements*
Restaurant scolaire et Service périscolaire

*Ce document est à remplir même si votre enfant n'est pas inscrit au service périscolaire

Je soussigné(e), représentant légal de l'enfant....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du restaurant scolaire et du service périscolaire pour l'annéeet en accepte les conditions.

Chens-sur-leman, le/..../.....

Signature du parent et de l'enfant scolarisé en élémentaire précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé ».

Fiche de renseignement par enfant

Enfant

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Représentant légal de l'enfant

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. Privé :

Portable :

Tél. pro :

Email :

Nom et téléphone du médecin traitant :

Votre enfant suit-il un régime particulier ? :

Sans porc

Sans viande

Autres

Votre enfant est-il allergique ?

Asthme

Alimentaire

Médicamenteuse

Autres, précisez.....

Si votre enfant a une allergie bénigne, vous devez fournir un certificat médical (voir le règlement intérieur).

Si votre enfant a une allergie sévère, il est alors indispensable d'établir un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) document écrit, élaboré, à la demande de la famille, par le médecin de l'enfant. Il explique la prévention à suivre et le protocole en cas d'urgence (voir le règlement intérieur)

Quotient familial :

Entre 0-520 521-1076 1077-1599 1600-2200 2201 et +

Joindre l'attestation CAF Haute Savoie (à défaut le tarif maximal sera appliqué).

Recommandations utiles des parents :

Votre enfant porte des lentilles, des prothèses auditives ou dentaires, accident...etc.

.....
.....
.....
.....

Autorisation de sortie :

Représentant légal de l'enfant ou personne autorisée susceptible de venir chercher votre enfant :

Nom	Prénom	Adresse	Téléphone	Lien de parenté

Pour l'année scolaire/....

Je soussigné(e).....
représentant légal autorise les personnes citées ci-dessus à prendre en charge mon enfant à la sortie du restaurant scolaire ou du service périscolaire.

J'autorise mon enfant (en élémentaire) à quitter le service périscolaire àheures.

Les autorisations de sortie de l'enfant déchargent la mairie de toute responsabilité après son départ que ce soit sur le temps du restaurant scolaire que sur le temps du service périscolaire.

Chens-sur-léman, le/...../.....

Signature